

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

22 MARS 2023

RAPPORT 2022

Présenté au Conseil Municipal du 6 avril 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
---------------------	----------

I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL	6
2. DONNÉES CHIFFRÉES	7
3. VOIRIE	8
4. BÂTIMENTS	12
5. LOGEMENT	14

II COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP	16
2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION	23
3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE	24
4. SPORT	27
5. CULTURE	29

III RETOUR SUR LA PREMIÈRE SEMAINE DU HANDICAP

1. SENSIBILISER LES PERSONNES VALIDES	35
2. FAIRE CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS ET ACTIVITÉS ADAPTÉS	38

PERSPECTIVES 2023	39
--------------------------	-----------

INTRODUCTION

La Ville d'Antony considère **l'inclusion comme un enjeu majeur de la vie locale**. Antony est, parmi les villes du département, une des plus en pointe concernant l'attention portée aux personnes handicapées.

Fin 2022, lors d'une réunion qui rassemblait les élus des Hauts de Seine, la Préfète à l'égalité des chances a demandé à la Ville de venir présenter son **Guide du handicap**. Ce guide, créé en 2008 et réédité en 2019, répertorie l'ensemble des services, allocations, structures, au niveau national, départemental ou local, pouvant aider les personnes handicapées. Antony était alors la seule ville des Hauts de Seine à avoir créé un tel outil.

La Ville souhaite travailler sur **l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, quels que soient leur type de handicap, leur âge et leur problématique**.

En 2022, elle a consacré une part plus importante de sa communication au Handicap : un dossier a été publié dans le **Vivre à Antony d'octobre 2022**, ainsi qu'un reportage sur l'ESAT Jacques Monod. Une campagne de sensibilisation au respect des cheminements piétons a été affichée à la fin de l'année 2022.



Anne AUBERT

Conseillère municipale déléguée au Handicap et aux Relations entre les générations

Notre conviction est que c'est en parlant plus souvent du handicap, en **ne le traitant pas comme un sujet à part mais comme une composante essentielle de la Ville, à prendre en compte dans tous les domaines, tous les projets et tous les services**, que nous pourrons réaliser le principe affirmé par la loi du 11 février 2005 **« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »**.

La Commission d'accessibilité, couplée à la Commission de suivi de la charte Ville-handicap, est le rendez-vous annuel dédié à l'échange, à la réflexion et aux propositions créatives qui concrétiseront cet engagement.

La présence de tous les acteurs, élus, personnel municipal, associations et habitants, y est indispensable afin d'imaginer de nouvelles ambitions et de construire ensemble une Ville toujours plus accueillante et respectueuse de chacun.



I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL

Cadre réglementaire et composition de la commission :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment de rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements. Cette expression englobe les transports publics, la voirie, l'aménagement des espaces publics et le cadre bâti. Il convient de préciser que la notion d'accessibilité ne concerne pas le seul handicap moteur mais tous les types de handicaps.

Chaque année, la Commission locale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit établir un rapport qui est ensuite présenté en Conseil municipal.

Présentation de la ville d'Antony : la ville d'Antony, située dans le sud du département des Hauts de Seine, compte environ 63 000 habitants. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes du 92 : Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Le Plessis Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.

Création et actions de la Commission d'accessibilité d'Antony :

Dans sa séance du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a créé ce qui était appelé à l'époque la sous-commission communale d'accessibilité ; puis, le 17 octobre 2007, la première réunion de la sous-commission a été organisée. Lors de cette réunion, il a été rappelé l'orientation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La commission est actuellement composée de :

- 8 conseillers élus par le Conseil Municipal : Anne AUBERT, Agnès CHABOT, Pascal COLIN, Anne FAURET, Pauline GALLI, Edouard KALONJI, Wissam NEHME, Olivier PARISIS,
- 6 représentants des associations adhérant à la commission de suivi de la Charte Ville-Handicap : Michel CORTIAL (UNAFAM), Claude FAUCON (AVH), Françoise FLEURIET (AFTC), Philippe OGLOBEFF (Citoyenneté IMC), Jeannine TCHADIRDJIAN (APAJH) et Lucile VERNOOIJ (UNAPEI sud 92),
- 2 représentants de l'Association Des Familles et Des Liens,
- 1 représentant du Conseil des seniors,
- 2 représentants du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony,
- Les représentants des différents services de la Ville ayant participé au présent rapport, y compris la directrice du CCAS et la Référente handicap

Depuis sa création, la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées se réunit en même temps que la Commission de suivi de la Charte Ville-handicap dont la liste des actions vient en deuxième partie du présent rapport.

2. QUELQUES CHIFFRES

4829 Antoniens (459 enfants et 4370 adultes) soit **7%** environ de la population de la Ville, avaient une prestation ou une orientation en cours au 31/12/2022. Un bénéficiaire de la MDPH peut se voir notifier plusieurs prestations ou orientations.

	Nombre de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert	Dont Enfants	Dont Adultes	Nb demandes déposées à la MDPH
2019	4290	373	3917	2252
2020	4279	370	3909	2883
2021	4551	423	4128	2451
2022	4829	459	4370	3034

À noter que si le chiffre des bénéficiaires augmente régulièrement, **cette augmentation concerne surtout les enfants : + 23.06% en 4 ans** (adultes : +12.56%)

En ce qui concerne les demandes, elles concernent à 48% des adultes de moins de 60 ans : (55 % en 2021), à 41% des seniors / + de 65 ans et à 7% des enfants (4 % en 2021).

1225 Antoniens ont envoyé un dossier à la MDPH en 2022, ce qui représente un volume de 3034 demandes traitées par la MDPH en 2022 (une personne peut effectuer plusieurs demandes).

Depuis avril 2020, les usagers peuvent faire leur demande auprès de la MDPH directement en ligne <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>. Sur les 1225 dossiers déposés, 256 l'ont été via le téléservice soit 20% des demandes.

3. VOIRIE

TRAVAUX 2022

Le programme d'accessibilité de la voirie s'est poursuivi en 2022 :

- **Reprise de la globalité des bandes podotactiles** en dur ; projet débuté mi-2022 toujours en cours
- **Aménagements trottoirs, passages piétons, rampes, escaliers :**
 - Rue de l'Église
 - Construction d'une rampe PMR au passage Martial-Hublin (Quartier Michalon) et réfection en accessibilité des abords de la Gare Fontaine Michalon.



Rampe du passage Martial Hublin

- **Création ou restructuration de places de stationnement PMR :**
 - Centre : Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, Rue de l'Abbaye, Rue Auguste Mounié, Rue des Champs, Rue des Marguerites, Rue Maurice Labrousse, Avenue de la Providence
 - Croix de Berny : Rue de la Renaissance, Avenue Saint Exupéry, Rue du Parc
 - Rabats/ Antonypole : Avenue Léon Jouhaux, Villa Raspail
 - Fontaine Michalon / Parc Heller : Rue Pierre Vermeir, Rue Prosper Legouté, Avenue du Président Kennedy
 - Descartes : Rue Pierre-Gilles de Gennes, Avenue Montaigne
 - Noyer Doré : Boulevard des Pyrénées
 - La Fontaine : Avenue de la Résidence

La ville compte aujourd'hui **219 places PMR en surface**. Les places créées en 2022 respectent toutes les dernières normes. En revanche il n'est pas toujours possible de mettre facilement aux normes les anciennes places.

Budget Accessibilité de la voirie en 2022 :

50 000 € TTC

CARTOGRAPHIE DES PLACES PMR DANS LA VILLE FIN 2022



Les carrés rouges correspondent aux places PMR

PARCOURS D'ACCESSIBILITÉ

Afin de pouvoir évaluer en conditions réelles les difficultés qui peuvent être rencontrées par les personnes en situation de handicap, le service Handicap organise chaque année un ou plusieurs parcours d'accessibilité, auxquels il convie des Antoniens concernés.

Le 13 octobre 2022, un parcours d'accessibilité s'est déroulé dans le **secteur Lavoisier / Guillebaud (avenue Lavoisier)**.

Des élus, des agents des services techniques, en particulier du service Voirie, des agents du CCAS, des représentants du Conseil des seniors, d'associations familiales ou de personnes handicapées (Association Valentin Haüy) ont participé à ce parcours. Le mauvais temps a dissuadé les inscrits les moins mobiles.

Le parcours a permis de connaître les futurs aménagements sur l'avenue Lavoisier et la zone entre le lycée Descartes et la gare RER C Chemin d'Antony. Les associations représentantes de personnes âgées et/ou handicapées ont pu faire part de leurs difficultés et de leurs besoins pour une meilleure accessibilité de la voirie.



AIRES DE JEUX

Les aires de jeux de la ville sont également un espace où la Ville doit penser l'inclusion de chaque enfant. En 2022, c'est dans cet esprit **qu'une balançoire nid** a été installée au parc Marc Sangnier. Les balançoires nid font partie des jeux les plus accessibles car chaque enfant peut ressentir la sensation réconfortante et apaisante d'un balancement/bercement, qu'il soit valide ou porteur d'un handicap sensoriel, psychique, cognitif ou moteur.



ACCESLIBRE

La Ville avait signé en avril 2021 une **convention avec Acceslibre**, plateforme en open data, incubée au sein de la Fabrique numérique, qui a pour but de recenser l'intégralité des données concernant l'accessibilité des ERP (Établissements recevant du public) en France. Les données brutes recueillies par Acceslibre sont visualisables et exploitables par tous gratuitement et sont libres de droit. Chacun peut contribuer à les enrichir ou les modifier.

Le 10 mars 2022, la plateforme a été présentée au Conseil des Seniors afin de les encourager à l'utiliser. Par ailleurs, au cours de l'été 2022 un **stagiaire a été accueilli au service handicap** du CCAS pendant 5 semaines, et a été chargé de **rencontrer les commerçants antoniens**, parfois en compagnie de l'élue déléguée au Handicap, afin de les informer sur l'existence de la plateforme et de les aider à enregistrer leur commerce sur Acceslibre.

Enfin, toujours dans l'objectif d'alimenter la plateforme, un challenge a été proposé aux agents de la ville d'Antony dans le cadre de la Semaine du Handicap.

Fin 2022, la plateforme recensait au total l'accessibilité de 150 établissements antoniens. **En 2023, nous allons travailler en collaboration avec le service économique afin de continuer à informer les commerçants sur les actions qu'ils peuvent entreprendre en faveur des personnes en situation de handicap.**

4. BÂTIMENTS

ÉTAT DES LIEUX

La Ville possède plusieurs équipements importants accessibles au sens légal du terme car leur permis a été déposé après le 1er janvier 2007, en particulier certains équipements très fréquentés tels que les tennis couverts du stade Georges-Suant, les complexes sportifs La Fontaine et Éric Tabarly, le gymnase Pajaud, la médiathèque Arthur-Rimbaud, le cinéma le Sélect et la Ludothèque, le 11, la salle du Mont-Blanc, le Château Sarran, l'espace Vasarely...

D'autres équipements très fréquentés et qui avaient été construits précédemment ont été dotés d'ascenseurs ou d'autres équipements (rampes) ou ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité, par exemple l'Hôtel de ville, le CCAS, le club des aînés l'Amitié (3 rue du Nord), la Maison des Ans Toniques, la résidence autonomie «Renaître», la médiathèque Anne-Fontaine, le PIMMS Médiation Sociale, l'écoute du Noyer-Doré, le bâtiment du Tribunal (divers locaux associatifs, le point d'accès au droit), l'Espace Henri Lasson, l'espace Pajaud, l'espace Beauvallon, les locaux associatifs de l'avenue Saint Exupéry et de l'avenue du Noyer Doré, le Club House de pétanque, la Maison-des-Bas-Graviers, le Centre de Santé Croix-Rouge, le parking du parc Heller, l'église Saint Saturnin, les cimetières, les groupes scolaires La Fontaine, Velpeau, Les Rabats, les multi-accueils La Comptine, Blé-en-Herbe, l'Eau Vive, Pomme de Pin, La Source, etc.

La Ville a élaboré son **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en 2015 et s'est engagée sur un programme de travaux sur 9 ans**, programme qui a reçu un avis favorable de la préfecture fin 2016. Au terme de ces neuf années, tous les bâtiments communaux doivent réglementairement soit être accessibles, soit avoir fait l'objet d'une dérogation acceptée par la Préfecture (pour impossibilité technique par exemple). **L'année 2022 était l'année n°6 de l'AD'AP.**

L'Ad'AP de la ville d'Antony concerne tous les Établissements Recevant du Public / Installations Ouvertes au Public dont la ville est propriétaire. Des registres publics d'accessibilité ont été réalisés en 2017 pour tous les Établissements Recevant du Public (ERP) gérés par la ville d'Antony. Ces derniers sont mis à jour au fur et à mesure de leur mise en accessibilité.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

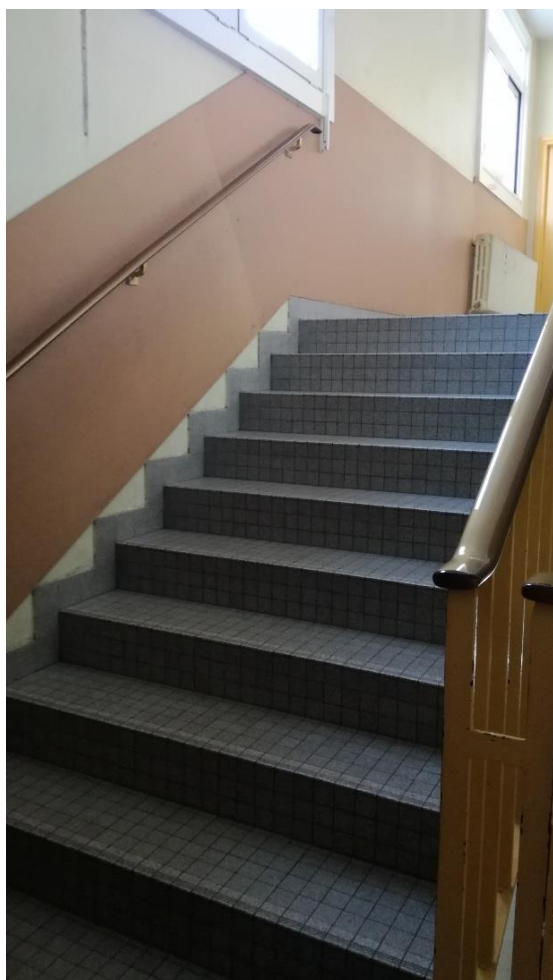
Les travaux de reconstruction, y compris la mise en accessibilité du poste de Police Municipale et celle du bâtiment accueillant les vestiaires et les locaux associatifs du stade Velpeau, ont débuté.

Les travaux d'aménagement d'un centre médical totalement accessible ont débuté rue de l'Abbaye.

Des travaux de mise en accessibilité ont débuté dans les établissements prévus à la sixième année de l'Ad'AP : les groupes scolaires Paul Bert et Blanguernon, des locaux associatifs, et des squares (square du capitaine Dronne, square Flemming, square des Cévennes).

Budget Accessibilité des Etablissements Recevant du Public en 2022 :	564 577 € TTC
---	----------------------

Exemple d'une mise aux normes d'accessibilité d'escaliers d'école (Blanguernon) avant et après, avec ajout des nez de marche et contremarches :



Prévisions 2023

- Les travaux vont débuter pour **la mise en accessibilité du groupe scolaire Pajeaud (y compris la construction d'un ascenseur en élémentaire)**, du stade Georges Suant et du centre Lionel Terray (y compris construction d'un élévateur à l'entrée).
- Les travaux de mise en accessibilité vont débuter dans les établissements prévus la septième année de l'Ad'AP.
- Des travaux de rénovation, y compris travaux d'accessibilité, du parking du centre-ville vont débuter.

5. LOGEMENT

ÉTAT DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'accès à un logement décent est un besoin fondamental, autant pour les personnes valides que pour les personnes handicapées, mais ces dernières sont davantage victimes de discrimination, en particulier quand elles souhaitent un logement autonome.

Les personnes handicapées désireuses de vivre en autonomie peuvent déposer une demande auprès du service Logement. Le handicap est un des critères de priorité pour l'obtention d'un logement social.

Le service Logement porte un intérêt majeur à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap sur la ville.

À la fin de l'année 2022, sur **2700 demandeurs résidant à Antony, 221 ont déclaré une situation de handicap** lors de la constitution de leur dossier, parmi lesquels 82 ont joint un justificatif de situation de handicap. En effet le champ « handicap » de la demande est purement déclaratif.

Dans la mesure des possibilités de relogements adaptés de la Ville, il est tenu compte des certificats médicaux produits par les demandeurs. Toutefois, seuls les droits ouverts par la reconnaissance MDPH confèrent légalement un caractère prioritaire à une demande de logement.

Parmi ces 221 demandeurs, 49 étaient locataires du parc social ; la majorité occupait un logement du secteur privé ou bien était hébergée en structure spécifique.

En 2022, la Ville a pu effectuer **234 relogements** sur son contingent de logements sociaux, **dont 47 relogements qui concernaient un public prioritaire (handicap, logement indigne, expulsion, etc.)**

Par ailleurs, en 2022, 19 personnes avec une situation de handicap connue du service logement ont reçu une attribution de logement : ces 19 personnes n'étaient pas forcément labellisées « public prioritaire », mais elles étaient proposées par la ville pour le passage en commission, ceci sur 168 attributions de logements au total.

Le service Logement de la ville a donc pu en 2022 reloger au moins 11,31% du public en situation de handicap. La loi interdit des statistiques détaillées en dehors de celles qui concernent globalement le public prioritaire (parmi lequel se trouve le public avec droit MDPH). Le pourcentage total des personnes handicapées relogées est donc un peu plus élevé mais ne peut être calculé précisément.

RÉALISATIONS DES PRINCIPAUX BAILLEURS DE LA COMMUNE EN 2022

Hauts-de Bièvre Habitat (HBH) (5426 logements à Antony)

Le bailleur réalise **chaque année une vingtaine de transformations de baignoire en douche, à la demande de personnes en situation de handicap**. Certaines salles de bains sont équipées de barres d'accès pour en faciliter l'accès et les déplacements. Lorsque cela est possible, des cages d'escaliers sont équipées de rampes d'accès extérieures (Bas Gravières).

Pierres et Lumières (151 logements à Antony)

En 2022, aucune attribution n'a été proposée à des personnes en situation de handicap. À ce jour, 6 logements ont fait l'objet d'aménagement ou d'équipement facilitant l'accès aux personnes en situation de handicap.

Immobilière 3F (157 logements à Antony)

Adaptation PMR de 4 logements en 2021 et 2022

Depuis 2021 (cal de sept 2021), 1 logement attribué à une famille dont un membre en situation de handicap

1001 Vies Habitat (99 logements à Antony)

Le bailleur indique que très peu de demandes d'adaptation de logements lui sont adressées sur son patrimoine d'ANTONY. À ce jour, le bailleur a réalisé une adaptation de logement en 2019. Une nouvelle demande est en attente de traitement.

(Rappel : la ville d'Antony est réservataire d'un très faible pourcentage de logements parmi ceux de ces bailleurs, et presque uniquement chez HBH)

Détail sur les transformations de baignoires en douches par HBH :

Quand un locataire rencontre des difficultés d'utilisation de sa salle de bain, il est possible d'envisager un aménagement voire une adaptation. Le locataire fait la demande par écrit au service technique d'HBH et joint un certificat médical. **Le bailleur prend à sa charge la désinstallation de la baignoire, l'installation d'un bac à douche et les travaux de plomberie nécessaires à ce changement.**

Mais il peut arriver que cet aménagement soit insuffisant ; dans ce cas le locataire, s'il y est éligible, peut faire une demande de PCH (Prestation compensatoire du handicap) Aménagement du logement. La MDPH prendra alors en compte la spécificité de ses besoins en faisant éventuellement intervenir un ergothérapeute.

En résumé, le bailleur est chargé de l'aménagement baignoire → douche, et la MDPH de l'adaptation aux besoins spécifiques du locataire suivant son handicap.



Exemple de salle de bains aménagée en salle de douche puis adaptée pour un handicap spécifique



II.COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP



II COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP

Installée dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite, situé à proximité de l'entrée du C.C.A.S., **la référente Handicap** accueille le public avec pour missions principales :

- l'aide à l'établissement des **dossiers MDPH**,
- le conseil, en particulier pour **l'orientation** dans les structures,
- les demandes **d'aides financières** liées au handicap.



Par ailleurs elle est chargée du **suivi de la Charte ville handicap**, de la mise à jour du **Guide du Handicap** et de façon générale du déploiement de la **politique municipale en matière de handicap**.

En 2022 **1 383 accueils** ont eu lieu dans le service (contre 1477 en 2021), ce qui représente 865 renseignements téléphoniques par SMS ou par mail (1037 en 2021) et 518 accueils physiques (440 en 2021).

La référente Handicap peut se rendre au domicile des Antoniens qui sont dans l'incapacité de se rendre au C.C.A.S. dans le cadre des démarches liées aux demandes adressées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H). En 2022 elle a visité 45 personnes à domicile (20 en 2021).

Les accueils se font principalement sur rendez-vous afin de garantir un accueil de qualité. Cependant, la spécificité du public handicapé amène à accueillir et renseigner les personnes se présentant au CCAS sans rendez-vous lorsque cela est possible.

Un agent du CCAS est déchargé deux demi-journées par semaine pour saisir et envoyer les dossiers MDPH et d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cet agent a également été formé pour aider à l'instruction des dossiers. Cela favorise la continuité du service apporté aux personnes en situation de handicap et à leur entourage lors des congés de la coordinatrice handicap. **En 2022, la coordination Handicap a adressé 279 dossiers à la M.D.P.H.**

La convention passée avec la MDPH permet d'avoir accès au logiciel SOLIS et de consulter les dossiers des usagers antoniens afin de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers en temps réel. En 2022, ce service a été quotidiennement utilisé par la référente Handicap afin de connaître l'état d'avancement des dossiers MDPH des administrés.

LES AIDES FINANCIÈRES ET SOCIALES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'aide financière aux séjours adaptés : Le CCAS a mis en place en 2021 une aide financière afin de favoriser le départ en vacances des personnes (enfants et adultes) dont le handicap nécessite une adaptation du séjour (besoin d'une aide humaine et/ou d'une adaptation du lieu d'accueil).

En 2022, 9 dossiers ont été reçus et 9 personnes ont obtenu une aide financière pour partir en séjour adapté. Le montant total des aides attribuées a été de 4380 €.

L'aide financière aux frais de restauration – ULIS écoles extérieures à Antony :

En 2022, les deux classes ULIS disposent chacune de 12 places qui sont occupées par des élèves antoniens. Trois enfants antoniens ayant une notification d'affectation en ULIS dans des écoles en dehors de la commune pour l'année scolaire 2022/2023 se voient appliquer par leurs communes d'accueil le tarif extérieur de restauration. (Il y en avait 4 en 2021/2022). Le CCAS prend alors à sa charge la différence entre le montant des frais de restauration appliqué à la famille et ce qu'elle aurait payé si l'enfant était scolarisé à Antony. **Le montant total de la participation à la restauration scolaire pour ces élèves antoniens a été de 2346.21 € en 2022.**

Par ailleurs le Département délègue également la constitution des dossiers **d'aide sociale à l'hébergement et aides ménagères** au CCAS. Ainsi, le CCAS d'Antony a adressé au Conseil départemental des Hauts-de-Seine 10 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées et 6 dossiers d'aide-ménagère pour personnes handicapées.

LE COMITÉ LOCAL HANDICAP

En 2021, sous l'impulsion de l'élue déléguée au Handicap, un Comité local handicap a été fondé, afin de créer un espace de parole et d'échange pour les personnes en situation de handicap et leur entourage. Y sont conviés les membres des associations antoniennes actives dans le champ du handicap, ainsi que des parents ou familles concernés par les problématiques liées au handicap.

En 2022, un seul Comité s'est réuni, pour travailler à la consultation sur l'avenir du Parc Heller. La réponse collective transmise aux services a repris les besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leur entourage et a demandé à avoir, lors de la réfection du parc, une meilleure prise en compte des situations de handicap, **en particulier des cheminements séparés pour les piétons** (à l'exclusion de tous les autres moyens de transport y compris les enfants en vélo ou trottinette). Le comité local handicap est également l'occasion de faire un point sur l'actualité des participants.

En 2022, ce Comité n'a malheureusement pas pu être convoqué aussi souvent que cela était prévu et souhaité ; pour 2023 l'élue et la référente espèrent pouvoir organiser davantage de réunions.

LE GROUPE LOISIRS HANDICAP

La coordination Handicap a poursuivi en 2022 l'organisation de sorties à destination du Groupe loisirs handicap. Ce groupe, créé en 2014, a pour but de favoriser le lien social via la participation à des sorties extérieures. **Il est avant tout destiné aux personnes handicapées isolées socialement.**

La coordination Handicap souhaite pouvoir progressivement orienter les personnes isolées vers des structures proposant des activités de loisirs. La coordination pourra venir en appui de ces structures pour réfléchir à l'accessibilité des activités. En 2022, les sorties proposées ont été :

- Découverte ou redécouverte des ateliers créatifs du Centre Culturel Ousmane Sy
- Sortie au Concert d'Hiver d'OPUS 13, qui a offert des places
- Quatre sorties au cinéma le Sélect. Ces séances réunissent en général une quinzaine de personnes et se terminent par un temps convivial autour d'une collation. Après 2 années d'interdiction les collations ont pu reprendre mi-2022.
- Au printemps, **une sortie a été organisée à Fontainebleau** comprenant la visite du château et de ses jardins fleuris. Un déjeuner sur place était offert. Cette sortie a réuni 20 participants.



- **Sortie de Noël** : après deux années consécutives pendant lesquelles cette sortie avait été remplacée par un panier garni, un déjeuner spectacle au Cabaret le Philadelphia, sur le thème des années 80, a pu être offert au Groupe loisirs handicap. Cette sortie a réuni 28 participants.



RENCONTRE PARTENARIALE « ENFANCE ET HANDICAP »

En 2022, afin de **favoriser la connaissance et la communication entre les différents acteurs intervenant dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap**, deux rencontres ont été organisées, la première en avril, la seconde en octobre.

Ces rencontres ont permis aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, d'identifier les freins dans le parcours et la prise en charge des enfants et de tenter d'y apporter des réponses notamment par la création d'outils communs.

Étaient présents les professionnels d'ERASME (l'Aubier et le CMP enfant), le CAMSP, le CMPP, le CRMTP, le CPPS Parc Heller, le médecin scolaire, la PMI, le service petite enfance, la direction de l'éducation, le service jeunesse et le CCAS.

À l'issue de la première rencontre un répertoire des professionnels agissant auprès des enfants antoniens en situation de handicap a été créé. Ce répertoire est mis à jour à chaque nouvelle rencontre. La deuxième rencontre avait pour thématique : « Quelles difficultés rencontrées lors de l'orientation ? Quelles solutions pour y remédier ? ». Les échanges autour de cette thématique ont permis de mettre en forme une plaquette à destination des professionnels du champ du handicap chez l'enfant pour une meilleure orientation des familles.

LA SANTÉ MENTALE

Aux termes de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, est reconnue, parmi les causes de handicap, l'altération durable et substantielle d'une ou plusieurs fonctions « mentales, cognitives ou psychiques ». De ce fait l'attention portée à la santé mentale des populations est une des dimensions de la politique du handicap.

Le 30 mars 2016 avait eu lieu le premier COPIL du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) qui réunissait la ville, le CCAS, l'association U.N.A.FAM, l'Établissement Public de Santé ERASME et le Commissariat de police d'Antony. Les Conseils Locaux en Santé Mentale sont des instances participatives de sensibilisation, de réflexion et de proposition pour les questions de psychiatrie et de santé mentale.

Le service Promotion de la santé, coordonnateur du conseil local en santé mentale, organise des sensibilisations sur la santé mentale à destination d'un public varié, et en particulier des acteurs de prévention du quartier du Noyer Doré.

Un cycle de sessions de formation « Premiers secours en santé mentale » a débuté en janvier 2022. Au total, **5 sessions ont eu lieu en 2022** permettant de former **78 secouristes (85% d'agents ville et 15% extérieurs** (hôpital, associations, etc.).



La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), dont le déploiement est fortement encouragé par les pouvoirs publics, a été créée dans le but d'élargir aux troubles psychiques le principe de la formation aux premiers secours.

Destinée au grand public, elle apporte des connaissances de base sur les différentes formes de troubles psychiques, contribuant ainsi à la déstigmatisation des personnes atteintes.

Elle aide les personnes formées (« secouristes en santé mentale ») à apporter un soutien initial approprié à toute personne de leur entourage venant à développer un trouble psychique, ou en état de crise.

La responsable du service de la Promotion de la santé est impliquée sur l'écriture du Plan territorial en santé mentale, et représente la Ville à la Commission spécialisée en santé mentale du 92.

Le service Promotion de la santé est identifié comme relais auprès du dispositif 3114, prévention du suicide, dispositif national avec un ancrage territorial.

Par ailleurs, une **cellule de veille** est portée par le CCAS depuis 2017. Les membres de droit de cette cellule ont des représentants du Centre Médico-Psychologique, de la Police Nationale, du Service des Solidarités Territoriales, de la Police Municipale et du CCAS.

En 2022, 6 cellules de veille se sont tenues (contre 5 en 2021) au cours desquelles **24 situations** ont été évoquées, concernant 13 femmes et 11 hommes pour une moyenne d'âge de 47 ans.

Les cellules de veille permettent, dans un premier temps, de mutualiser les informations sur la personne concernée et de dresser un état des lieux, puis, dans un second temps, d'apporter des propositions visant à créer ou recréer du lien avec la personne. Cet outil est connu des acteurs sociaux, notamment des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux du département

La Police Nationale, la Police Municipale, les services de l'Hôpital Psychiatrique Érasme et les services sociaux ont ainsi la possibilité de collaborer ensemble pour une efficacité accrue.

2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION

ACCUEIL HÔTEL DE VILLE :

En 2022, l'accueil de l'Hôtel de ville s'effectue à nouveau par l'entrée principale, qui était fermée pendant l'épidémie. Cette entrée avec marches n'est pas accessible aux personnes en fauteuil ou aux parents avec une poussette. Pour ces personnes, il existe un accès PMR sur le côté du bâtiment (proche parking) ; cette entrée est directement reliée à un système d'ouverture à distance géré par les agents de l'accueil.

L'équipe d'accueil de l'Hôtel de Ville est régulièrement confrontée à la réception du public en situation de handicap : ses agents suivent des **formations spécifiques** dispensées par le CNFPT, ou organisées en interne par le service formation (gestes de premiers secours), ou encore en collaboration avec d'autres services de la ville (SMART CITY et CCAS) comme la mise en place de la plateforme ELIOZ ; des partenariats existent aussi par exemple avec le Conseil Local en Santé Mentale (formations de premiers secours en santé mentale - PSSM).

Ce travail de fond a permis à l'Accueil de l'Hôtel de Ville d'Antony de se doter d'outils pouvant faciliter les démarches et déplacements des personnes handicapées, qui peuvent, sur simple demande, disposer d'un **plan de ville en relief** avec livret d'accompagnement en braille destiné aux personnes aveugles ou malvoyantes (ces plans sont disponibles en consultation à l'hôtel de ville et au CCAS, en prêt au CCAS, ainsi qu'à l'Association Valentin Haüy). Depuis 2021, **un fauteuil roulant est accessible** avec une procédure spécifique de bonne utilisation.

L'ensemble de ces dispositifs permet de favoriser un accueil de qualité en direction des usagers qui nécessitent une attention particulière.

COMMUNICATION :

Le bulletin municipal est toujours aux normes d'accessibilité, et il peut être **fourni gratuitement en version CD audio** sur simple demande auprès de la direction de la communication.

Le site de la ville d'Antony avait été rendu accessible pour les personnes en situation de handicap en 2006 avec la norme W3C (World Wide Web Consortium). L'ensemble des gabarits du site est construit pour favoriser une meilleure lecture des pages. Les styles mis en place permettent de structurer les contenus sans surcharger la page de balises html inutiles. Présence de texte alternatif sur les images pour assurer leur accessibilité. Possibilité de parcourir le menu des pages avec la touche TAB.

Sur les réseaux sociaux, le sous-titrage a été mis en place systématiquement sur tous les reportages vidéo proposés par la ville. Le guide handicap de la ville est consultable et téléchargeable sur le site de la ville en format PDF et en format docx adapté aux personnes non-voyantes et malvoyantes.

L'accessibilité téléphonique via la plateforme ElioZ est de plus en plus utilisée depuis sa mise en place en 2020 : 4h50 de communication en 2022.

3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

PETITE ENFANCE

L'accueil de l'enfant en situation de handicap continue à être une priorité, soulignée dans les critères d'admission pour les crèches de la ville d'Antony - sous réserve que le handicap soit compatible avec la vie en collectivité. Un travail est alors mis en place en amont avec la famille et les équipes de la petite enfance.

En 2022, le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les crèches et à la Halte-jeux municipale a augmenté :

Année	Nombre d'enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH
2016	4 enfants
2017	10 enfants
2018	8 enfants
2019	6 enfants
2020	13 enfants
2021	15 enfants
2022	6 enfants + 39 enfants nécessitant un accompagnement spécifique

Lors de la préinscription, les parents peuvent alerter sur l'existence d'un handicap ou d'une maladie chronique concernant leur enfant. Le médecin Petite enfance rencontre alors la famille et l'enfant afin d'évaluer la situation, de cerner les besoins puis de penser l'adaptation des modalités d'accueil (nombre de jours d'accueil, environnement adapté, impact sur l'aménagement et d'organisation de la journée en crèche pour cet enfant). Dès que la commission d'admission présidée par l'élue Petite Enfance décide de l'admission de cet enfant, le médecin Petite Enfance se met en lien avec l'équipe accueillante pour organiser en amont l'accueil de l'enfant et adapter, le cas échéant, le projet pédagogique de l'unité de vie.

Il arrive aussi que des questions émergent au cours de l'accueil avant qu'un diagnostic n'ait été posé, cela concerne notamment des enfants ayant des Troubles Envahissant du Développement (TED) ou des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Les professionnels de la petite enfance qui accueillent ces enfants sont parfois démunis et il est indispensable de travailler avec l'ensemble des partenaires afin d'aider les équipes dans cette mission d'inclusion.

Tout d'abord la direction Petite enfance travaille activement à animer les liens de partenariat avec les organismes qui interviennent autour de l'enfant, la PMI, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), l'Aubier (Centre de soin en psychopathologie périnatale), le CMP (Centre Médico Psychologique), le Centre de rééducation du tout

petit... Ces liens sont indispensables pour créer un parcours de soin cohérent pour l'enfant et sa famille et répondre aux questions des professionnels en crèche.

Le médecin Petite enfance participe activement à l'animation de ces liens et anime avec les psychologues de la ville, le **groupe de parole destiné aux agents qui accueillent en qualité de référents les enfants en situation de handicap ou ayant un TED/TSA**. L'objectif est de créer un espace d'échange pour partager les expériences, exprimer les difficultés et identifier les actions qui peuvent être mises en place, proposer des interventions extérieures et des aménagements d'espace spécifique. C'est également un support important qui contribue à la formation des agents.

La formation et l'accompagnement mis en place pour les équipes sont les piliers indispensables pour permettre un accueil réussi de ces enfants. Plusieurs sessions de formation ont été proposées en interne sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) mais ces formations datent et l'objectif pour l'avenir est de pouvoir en proposer à nouveau.

Depuis 2022, **le lien avec la direction de l'Education pour travailler la sortie de crèche et l'entrée à l'école et dans les activités périscolaires a été plus spécifiquement travaillé**. Il a permis à toutes les familles et aux enfants concernés d'avoir un temps d'échange avec l'équipe de crèche et le référent Handicap de la direction de l'Education en vue de créer un lien et de faciliter la suite. Ce travail a été très apprécié, d'abord par les familles, mais aussi par le référent Handicap du service qui a pu mieux accompagner l'accueil de ces enfants sur les divers temps périscolaires et par les équipes en crèche qui donnent du sens au travail mis en place durant les années d'accueil à la crèche.

En 2022, au sortir de la crise sanitaire et malgré les difficultés de recrutement, les équipes ont eu à cœur d'assurer l'accueil de l'enfant porteur de handicap et d'en faire **une priorité et un vrai axe de travail qui va se poursuivre en 2023 notamment en amorçant un projet sur les troubles du neurodéveloppement en lien avec le CAMSP**. La journée pédagogique 2023 sera réalisée en collaboration avec le CAMSP sur « Observer, repérer, orienter » pour les enfants ayant des trajectoires développementales inhabituelles. Cette journée pédagogique sera travaillée par duos de crèches en présence du CAMPS, des directions et des équipes.

ÉDUCATION ET PÉRISCOLAIRE

En 2022, 94 enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques ont été accueillis sur des temps périscolaires et / ou en centres de loisirs. La direction de l'Éducation leur porte une attention particulière en renforçant ses équipes d'animateurs pour permettre l'inclusion de ces enfants sur les différents accueils.

- 20 enfants sont scolarisés en institution spécialisée,
- 9 enfants sont scolarisés dans un dispositif ULIS,
- 65 enfants sont scolarisés en milieu ordinaire avec ou sans AESH pour les accompagner.

54 enfants ont bénéficié d'un renforcement d'équipe, dont certains sur plusieurs temps :

- 44 enfants ont été accueillis avec renfort d'équipes en centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires.
- 19 enfants ont été accueillis avec renfort d'équipes sur les temps périscolaires (cantine, garderie).

L'organisation du service pour l'accueil des enfants en situation de handicap n'a pas changé en 2022. Un référent handicap loisirs est chargé d'identifier les enfants avec des besoins spécifiques via les équipes périscolaires et les directeurs et directrices de centres de loisirs. Il est aussi chargé de recevoir les familles, d'évaluer les besoins précis de l'enfant, d'établir et de développer les partenariats avec les institutions spécialisées et l'Éducation Nationale, d'assurer le suivi des accueils, de sensibiliser et accompagner les équipes.

Un protocole d'accueil définit le rôle de chacun lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap (Référént handicap loisirs, équipe administrative, équipe d'animation) et les étapes de cet accueil. Enfin un livret d'accueil personnalisé est mis en place avec les familles, afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant, ses capacités et ses difficultés, ses attentes et celles de ses parents, les différents partenaires qui travaillent autour du projet de vie de l'enfant.

Ce livret permet au référent d'identifier les besoins de formations des équipes, ainsi que de définir le type d'accueil (les différents aménagements nécessaires et possibles, les horaires d'accueil, déroulement de la journée, locaux, activités et sorties, animateur supplémentaire en soutien...) et d'assurer le suivi de l'enfant, notamment grâce à la mise en place d'outils d'évaluation pour les directeurs des centres de loisirs. L'objectif est d'ajuster au mieux l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques.

Dans le cadre des séjours de vacances, en 2022 ; 6 enfants signalés TDAH ont été accueillis sur les centres, 1 enfant suivi en MDPH, 1 enfant malentendant et 2 enfants DYS. Ces enfants ont bénéficié d'un protocole adapté.

JEUNESSE

En ce qui concerne les **classes de découverte** sur les centres de vacances Samoens et Kerjouanno, **17 enfants porteurs de handicaps ont pu bénéficier d'un accueil personnalisé** : 5 enfants TDAH (dont 2 associés à des troubles autistiques), 2 enfants autistes, 7 porteurs de maladies génétiques dont un nécessitant la présence d'une AESH et 3 autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Lorsque la situation de handicap d'un enfant est connue par le service Jeunesse, celui-ci se met en relation avec le référent Périscolaire pour le handicap (qui se renseigne auprès du personnel de cantine, de garderie, équipe d'animation de centre de loisirs du comportement de l'enfant) et de la famille afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant. Si cela est nécessaire le service fait appel à des AESH (en règle générale affectées pendant l'année scolaire). Il y a donc une étroite collaboration entre le service de l'Éducation et le service Jeunesse. Il est à rappeler que **la prise en charge de l'enfant porteur de handicap se fait sur le volontariat de l'équipe d'animation** en place et nécessite rarement des moyens supplémentaires. Dans les deux centres, les équipes sont sensibilisées et très engagées sur l'accueil de ces enfants. **Le handicap n'est pas source d'exclusion, tous les enfants ont pu séjourner en classe de découverte / séjours de vacances.**

Le 11 Espace jeunes, durant les vacances scolaires, organise des stages à destination des collégiens et des lycéens (jusqu'à 17 ans) en lien avec les services des sports, le château Sarran, le Sélect, les médiathèques, la ludothèque, ... Orienté par le CPPS du Parc Heller, un jeune garçon, âgé de 13 ans et en situation de handicap psychique, a été accueilli sur un stage multisport en 2022.

4. SPORTS

Historiquement, le Comité Handisport 92 était présent dans la Ville et chargé d'organiser des cours de sport adapté pour la population handicapée. Aujourd'hui la vision du Comité a évolué, et il cherche surtout à proposer son expertise aux clubs et fédérations afin de les aider à **favoriser l'inclusion** afin que personnes **valides et handicapées partagent les mêmes clubs et structures**. Le Comité considère qu'il aura réussi quand il n'y aura plus besoin de section handisport et que chaque personne handicapée pourra pratiquer dans un club l'activité sportive qu'elle souhaite découvrir.

Le dernier groupe handisport à Antony est celui du **club de plongée** : la Ville le soutient en permettant aux plongeurs handicapés de pratiquer la plongée sous-marine dans un équipement accessible. Pour cela elle met à la disposition gracieuse d'Antony Sport Handi Club un créneau hebdomadaire de 2 heures à l'Espace Plongée. Malgré la fermeture depuis 2021 de l'Espace Plongée pour raisons techniques, l'activité d'Antony Sport Handi Club a pu être maintenue au centre aquatique Pajeaud avec mise à disposition du matériel de plongée et d'une monitrice de plongée. Chaque mercredi soir un groupe de personnes handicapées peut ainsi s'entraîner dans de bonnes conditions.



Certains clubs (escrime, tennis, escalade, athlétisme...) se mobilisent pour accueillir des personnes handicapées au sein de leurs structures.

La Ville encourage tous les clubs à développer cette pratique inclusive et **étudie aussi la création de créneaux de sport adapté au sein de sa structure Sport pour tous.**

Accueil des enfants handicapés à l'École Municipale des Sports : dans le cadre des études sportives proposées le soir après l'école, l'EMS propose une **prise en charge spécifique pour les enfants des classes U.L.I.S.** École. En 2021/2022, aucune mesure spécifique nécessaire n'a été mise en place dans l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Des opérations de sensibilisation auprès d'élèves des écoles de la Ville ont lieu chaque année. Par exemple, le 27 janvier 2022, dans le cadre de la **Journée Olympique et Paralympique**, 6 classes de CM2 de 6 écoles ont participé à une journée à l'US Métro et au complexe sportif La Fontaine. Les écoliers ont pu s'initier au maniement du fauteuil pour la pratique du basket et du tennis, et pratiquer le tir à l'arc malvoyant, la course à l'aveugle et la danse à l'aveugle. Cette journée était organisée conjointement par l'US Métro et les services de la Ville.



Fin 2022, comme elle l'avait fait en 2019, la ville a proposé à ses agents et à leur famille de courir ou de marcher pour le Téléthon, permettant ainsi de collecter la somme de 815 €.



5. CULTURE

MÉDIATHEQUE

La médiathèque met depuis de nombreuses années l'inclusion au cœur de sa mission.

Accueil du public handicapé :

En ce qui concerne l'accueil du public, la médiathèque a mis en place un groupe de travail au sein de la médiathèque sur la question du handicap et des ressources matérielles et humaines à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Un PowerPoint résumant les actions des médiathèques est disponible à la demande auprès de la référente handicap de la Médiathèque.

La médiathèque organise un **portage à domicile** pour les personnes handicapées de manière temporaire ou permanente, ainsi que pour les personnes âgées empêchées.

Par ailleurs la médiathèque Anne Fontaine possède un **centre de transcription et bibliothèque braille** dont le catalogue est intégré sur la BDEA (Banque de Données de l'Édition Adaptée), ainsi qu'un fonds de 300 livres pour les personnes dyslexiques « Facile à Lire ».

La médiathèque se veut accueillante aux seniors, population la plus touchée par le handicap : elle a mis en place un partenariat avec la maison de retraite La Chartraine, en proposant notamment des **animations auprès des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer** ou de maladies apparentées. Elle propose aussi des animations en partenariat avec la résidence Renaître.

Enfin, la médiathèque **accueille des personnes avec handicap psychique et mental** de l'hôpital Érasme, ainsi que 4 groupes du CPPS Parc Heller et un groupe de l'EMPRO de Bourg-la-Reine. Chaque groupe est accueilli une fois par mois. La référente handicap de la Médiathèque a participé en 2021 à une journée nationale autour du référent handicap à la Bibliothèque Publique d'Information (BPI).

Emploi des personnes handicapées :

La médiathèque encourage les personnes handicapées en recherche d'une insertion dans le monde professionnel. Dans ce but, elle accueille régulièrement pour une durée d'1 à 5 semaines ou une matinée sur toute l'année des **stagiaires en situation de handicap** (principalement avec handicap cognitif ou psychique). La Médiathèque est de plus en plus sollicitée par les institutions et organismes œuvrant auprès des personnes handicapées par exemple l'Institut des jeunes sourds de Bourg la Reine.

La Médiathèque accueille aussi deux stagiaires avec handicap mental à l'année : une matinée pour l'un et une journée pour l'autre stagiaire. En 2021, un des stagiaires est passé vacataire 4 heures par semaine.

La médiathèque participe à des forums ou des salons, crée des partenariats avec d'autres établissements, notamment ceux qui accueillent des personnes handicapées.

Projets réalisés en 2022 :

- La médiathèque Arthur Rimbaud a mis en place un fonds DYS pour les enfants et un fonds Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour les adultes
- Début 2022, l'espace adulte de la médiathèque Anne Fontaine a également mis en place un espace FALC pour les adultes
- Une **braderie 2022 a été organisée au profit d'une association antonienne, l'UNAFAM** (Union des Familles de personnes atteintes de maladie psychique)
- Participation à la semaine du handicap



Exposition à Anne Fontaine d'œuvres réalisées par les usagers de l'accueil de jour du CMP pendant la Semaine du handicap

Projets 2023 :

- Un abonnement à Vocale Press va être pris et sera installé sur une tablette et également disponible via le site des médiathèques
- Travail sur l'accessibilité de la future médiathèque,
- Contact avec le Foyer d'hébergement et l'ESAT Jacques Monod de l'APAJH afin de déterminer les modalités d'un partenariat

CINÉMA

Le cinéma le Sélect est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose de 4 salles de projection numérique adaptées aux personnes déficientes visuelles ou malentendantes.

Très engagé dans l'accueil des personnes handicapées, le Select propose :

- **Des séances en audiodescription** pour les spectateurs malvoyants. La quasi-totalité des films francophones sont proposés en audiodescription, les personnes malvoyantes ont simplement à demander un boîtier audiodescriptif et éventuellement un casque à la caisse avant la séance. Les spectateurs malvoyants peuvent demander à connaître la liste des films concernés à l'avance par mail.
- **Des séances sous titrées** pour les spectateurs sourds ou malentendants. Le Sélect active les sous-titres uniquement si une demande est exprimée (en caisse ou par e-mail) au minimum 1 jour avant la séance. Les films concernés sont ensuite identifiés sur la page Horaires du site. Là aussi les spectateurs concernés peuvent recevoir les annonces par mail à l'avance.
- **Des séances spécifiques pour des groupes** composés de personnes porteuses d'un handicap mental. Par exemple le Sélect accueille chaque année des groupes de l'E.P.S. Érasme (Antony), de plusieurs I.M.E. et de l'EMPRO de Bourg-la-Reine, lors de séances scolaires ou de séances tout public.

Plusieurs séances spéciales ont été organisées en 2022 :

- Lundi 16 mai à 21h : projection du film A LA FOLIE suivie d'un débat avec le docteur Elsa Balaguer, psychiatre. En **partenariat avec l'EPS Érasme**.
- Mercredi 21 septembre à 15h45 : Séance "ciné-inclusif" du film LE JOUET proposée en audiodescription pour tous les spectateurs et suivie d'une rencontre avec l'universitaire Emmanuel Dreux et l'audio descriptrice Marie Gaumy. Dans le cadre du festival PLAY IT AGAIN en **partenariat avec l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma** (ADRC)
- Lundi 10 octobre à 21h : Projection du documentaire L'ENERGIE POSITIVE DES DIEUX suivie d'une rencontre avec Stéphane Durand et Claire Mahe de l'IME Alternance Bourg La Reine. Dans le cadre de la Semaine du Handicap, en partenariat avec le CCAS d'Antony

Chaque année, le Sélect accueille le **Festival du film ÉRASME**. La 9ème édition s'est tenue le mardi 13 septembre. Des patients et des soignants ont assisté aux projections de **10 courts métrages réalisés par et avec des patients** engagés dans un processus de création cinématographique au sein de plusieurs établissements de soin de la région. Le jury du Festival était composé de la réalisatrice Marjolaine Grandjean, du réalisateur Olivier Zabat, de la chercheuse en danse Françoise Davazoglou, du docteur Christophe Paradas et de la Directrice-Programmatrice du Sélect Christine Beauchemin-Flot.



Par ailleurs, le cinéma le Sélect et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Antony se sont engagés dans le **dispositif Ciné-Relax** (anciennement dénommé Ciné-Ma différence).

Ce sont des séances de cinéma tous publics, adaptées pour les personnes dont le handicap peut entraîner des troubles du comportement. Une **équipe d'une dizaine de bénévoles antoniens est présente** pour accueillir et veiller au bon déroulement de la séance, informer et sensibiliser l'ensemble du public, et faciliter l'accès à la salle. 6 séances ont eu lieu en 2022.

Date 2022	Horaire	Programmation	Nombre de spectateurs
12-févr.	14h	White Snake	30 dont 10 spectateurs concernés par le handicap
9-avr.	14h	Qu'est-ce qu'on a tous fait au bon dieu ?	57 dont 6 spectateurs concernés par le handicap
11-juin	14h	C'est magnifique !	18 dont 10 spectateurs concernés par le handicap
9-oct.	10h30	Superasticot	97 dont 20 spectateurs concernés par le handicap
19-nov.	14h	Les femmes du square	33 dont 3 spectateurs concernés par le handicap
11-déc.	10h30	Le royaume des étoiles	32 dont 6 spectateurs concernés par le handicap

Le succès de la séance proposée dans le cadre de la Semaine du Handicap, un dimanche matin à 10h30 en visant un public jeunesse, a conduit à renouveler l'expérience et à proposer d'autres séances le dimanche matin, en alternance avec l'horaire traditionnel du samedi à 14h.

LUDOTHÈQUE

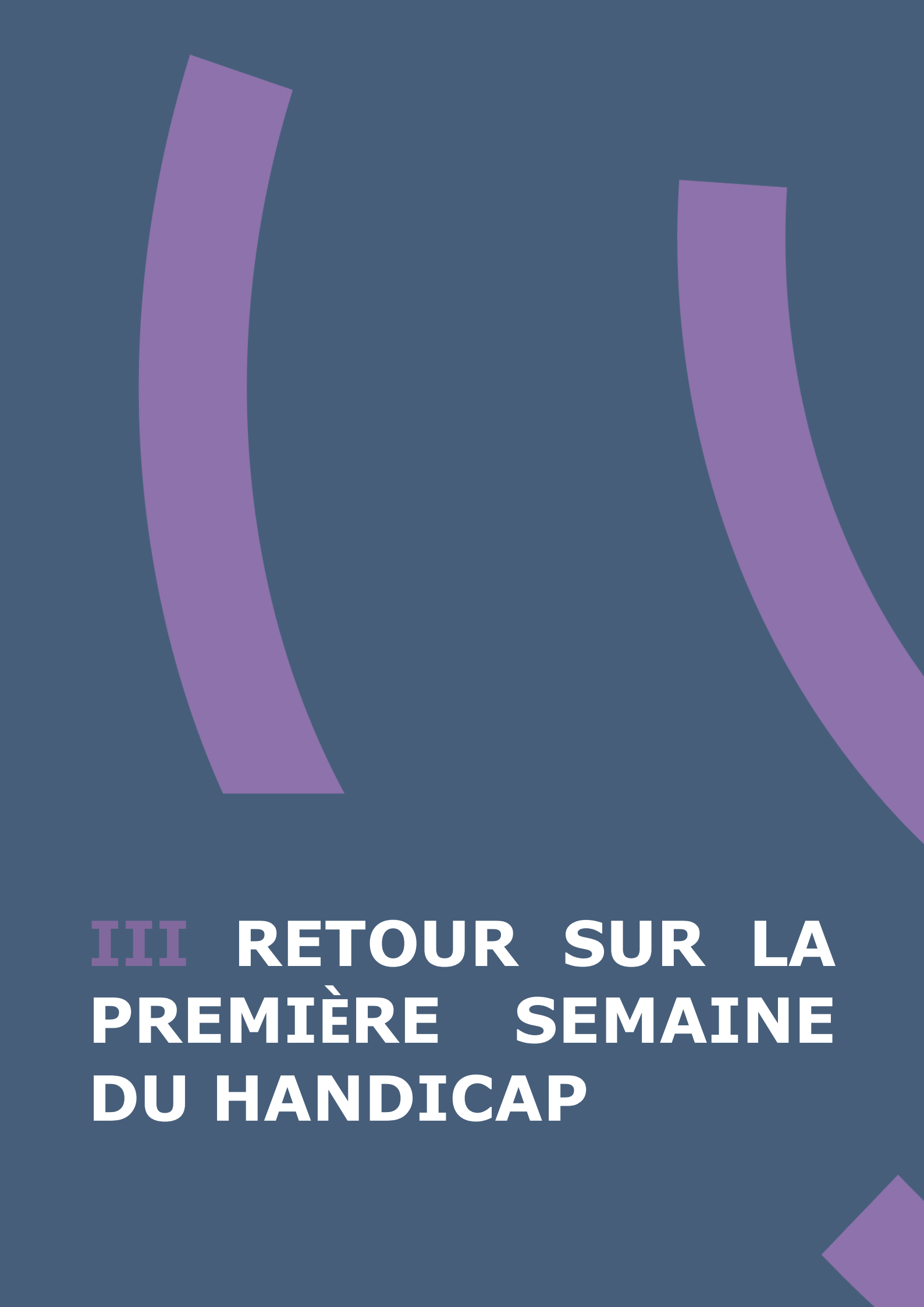
La Ludothèque est accessible au public handicapé et équipée d'un ascenseur qui permet l'accès aux étages.

En 2022, l'équipe de la Ludothèque a **renforcé les partenariats** existants :

- L'IME CPPS du Parc Heller : 14 séances possibles, 11 réalisées représentant 80 enfants et adolescents + 27 adultes accompagnants
- L'institut des Jeunes Sourds de BOURG-LA-REINE (nouveau groupe) : depuis septembre, 4 séances possibles, 3 séances réalisées représentant 26 adolescents et 6 adultes accompagnants

L'équipe a accueilli en cette fin d'année 2022, un petit groupe (17 adultes porteurs de handicaps psychiques et 4 accompagnateurs) provenant de la structure ERASME, pour 4 séances.

Des personnes en situation de handicap sont inscrites. À ce jour, leur accueil ne nécessite pas d'aménagement particulier si ce n'est de la bienveillance.



III RETOUR SUR LA PREMIÈRE SEMAINE DU HANDICAP

III LA SEMAINE DU HANDICAP

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de **la première Semaine du Handicap**.

Cette semaine avait un double objectif :

- **Sensibiliser et informer le public valide** afin de le rendre plus attentif aux problématiques rencontrées par les personnes handicapées.

Dans ce but étaient proposés : pièce de théâtre, l'heure du conte, ateliers de sensibilisations à destination des enfants, séance de cinéma suivi d'un débat le tout sur la thématique du handicap, initiation des passants à la langue des signes françaises sur le parvis du RER Antony.

- **Mettre en lumière des dispositifs existant sur la ville à destination des personnes handicapées** (les sorties du groupe loisirs handicap, l'activité sportive adaptée, les séances Ciné relax au Select, les parcours d'accessibilité dans les quartiers, la programmation de l'Azimut).

Toutes les animations proposées étaient gratuites à l'exception des séances au Select (payantes à un prix modique).

Cette semaine a remporté un vif succès avec un total de 535 participants sur les diverses actions proposées.



**du dim. 9
au sam. 15
octobre 2022**

SEMAINE du HANDICAP à ANTONY

- ateliers
- conférence
- exposition
- projection film
- animations médiathèque...



Programme complet
ville-antony.fr
01 40 96 73 42

*à partir du tout premier âge

DU 9 AU 15 OCTOBRE
Exposition d'œuvres réalisées par les participants des ateliers de médiation artistique du Centre François-Rabelais (EPS Erasme)
Médiathèque Anne-Fontaine 01 40 96 17 17

DIMANCHE 9 OCTOBRE
→ 10h30
Séance Relax
Projection d'un film organisée par Ciné Relax d'Antony
Cinéma Le Select 01 40 96 64 64

LUNDI 10 OCTOBRE
→ 21h
Ciné-débat Projection du film *L'énergie positive des Dieux*
Cinéma Le Select 01 40 96 64 64

MARDI 11 OCTOBRE
→ 20h
Spectacle *Le road movie du taureau bleu*
à partir de 8 ans
Médiathèque Anne-Fontaine 01 40 96 17 17

MERCREDI 12 OCTOBRE
→ 11h
L'heure des histoires
à partir de 4 ans
Médiathèque A. Fontaine 01 40 96 17 17
→ 13h30 - 16h30
Atelier de sensibilisation au handicap
par l'association Ludikaccess
Médiathèque Arthur-Rimbaud sur inscription 01 40 96 68 38

JEUDI 13 OCTOBRE
→ 8h30 - 10h30
Café Langue des Signes Française (LSF)
parvis des RER Les Baconnets et Antony
par l'association ARIS
libre accès
→ 14h30 - 16h30
Parcours d'accessibilité
sur la voirie
sur inscription 01 40 96 73 42

→ 18h — 18h45
Séance de gymnastique rythmique adaptée
organisée par Antony GR
à partir de 6 ans
sur inscription 06 63 06 28 53

VENREDI 14 OCTOBRE
→ 14h - 16h
Sortie groupe loisirs handicap
Séance de sport adapté
sur inscription 01 40 96 73 42
→ 20h
Conférence
Adolescence et santé mentale
Comment détecter les premiers troubles ?
Avec Bruno Falissard, pédopsychiatre et auteur de *Soigner la souffrance psychique des enfants*, animée par l'association Rencontres et Débats
Médiathèque Anne-Fontaine 01 40 96 17 17

SAMEDI 15 OCTOBRE
→ 10h - 11h15
Signe avec Bébé
par la compagnie Maya pour les 0-3 ans
Médiathèque Arthur-Rimbaud 01 40 96 68 38
→ 10h - 12h
Sensibilisation au handicap visuel et au braille
Médiathèque Anne-Fontaine 01 40 96 17 17
→ 11h - 12h30
Visite du théâtre Firmin-Gémier-Patrick-Devedjian centrée sur son accessibilité
sur inscription auprès de Mme Gauvineau au 07 86 54 11 28
→ 14h - 16h
Atelier de sensibilisation au handicap visuel
Médiathèque Anne-Fontaine 01 40 96 17 17

1. SENSIBILISER LES PERSONNES VALIDES

AU HANDICAP VISUEL

Des ateliers ont été organisés à la Médiathèque pour faire découvrir au public valide les difficultés entraînées par la malvoyance ou la cécité.



AUX CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

Challenge ACCESLIBRE



Afin de **sensibiliser le personnel municipal aux critères de l'accessibilité dans les établissements recevant du public**, un challenge a été proposé aux agents : renseigner le plus d'établissements possibles sur le site Acceslibre.

Les équipes du CCAS se sont distinguées et ont gagné des lots variés (carte cadeau FNAC...)

AU HANDICAP AUDITIF

Ateliers « Apprendre à signer avec son bébé »



Ce moyen de communication permet aux parents de communiquer avec des bébés avant qu'ils ne parlent, et permet aussi de communiquer avec des enfants atteints de troubles auditifs.

Animation « le café gâteau en LSF »

De 8h à 10h30, sur la dalle du RER Antony Centre, des formateurs en langue des signes française, accompagnés de membres du CCAS, ont offert café, chocolat et jus de fruits accompagnés de petits gâteaux aux passants qui le demandaient poliment... en langue des signes !

Ce fut l'occasion de rencontres sympathiques, parmi les personnes qui se sont arrêtées beaucoup ont manifesté un intérêt visible pour cette langue et ont témoigné de leur souhait de l'apprendre si une formation était organisée.



AU HANDICAP PSYCHIQUE

Spectacle « Le Road movie du Taureau bleu »

Le road movie du taureau bleu est une fable tendre, l'histoire d'une joyeuse bande de « bras cassés », assoiffée de liberté et de grands espaces, qui pique un minibus du foyer Arc-en-Ciel et part sur les traces d'un mystérieux taureau bleu, direction La Baule. La médiathèque Anne Fontaine a fait le plein de spectateurs de tous âges pour ce spectacle familial.



Séance ciné débat autour du film documentaire : « L'Énergie positive des dieux ».



Ce film nous invite à partager l'histoire de **la naissance du groupe musical**

« Astéréotypie », collectif né au sein de l'IME de Bourg la Reine, qui mêle jeunes autistes auteurs compositeurs et animateurs musiciens ; ode à la liberté et à la créativité, ce film nous invite à écrire et chanter.

Le public était peu nombreux mais il a plébiscité le film et a soumis les intervenants à un feu roulant de questions pendant plus d'une heure.

2. INVITER LES PERSONNES HANDICAPÉES A DÉCOUVRIR DES ACTIVITÉS ET DISPOSITIFS EXISTANT À ANTONY

SPORT ADAPTÉ

Isabelle TREMOULET, enseignante sportive au Centre culturel Ousmane SY, et intervenante régulière auprès de personnes porteuses de handicap ou atteintes de maladies invalidantes, notamment le cancer du sein, a animé une **séance de gymnastique tout public**, quels que soient l'âge et l'état physique.



Par ailleurs le **club Antony GR**, qui propose toute l'année une séance de gymnastique adaptée à destination d'enfants et de jeunes handicapés, séance animée par des psychomotriciennes, accueillait pour la Semaine du handicap tous les enfants et adolescents porteurs de handicap désireux de découvrir l'activité.

CINEMA : Séance Ciné relax

Les séances Ciné Relax (anciennement Cinemadifférence) sont proposées toute l'année, mais celle de la Semaine du handicap fut la première destinée à un très jeune public, autour du film **SUPERASTICOT**. Certains parents ont témoigné qu'ils ont osé pour la première fois emmener leur enfant atteint de troubles de l'attention et d'hyperactivité au cinéma.

VISITE DU THÉÂTRE FIRMIN GEMIER- PATRICK DEVEDJIAN



La Ville, en partenariat avec l'Azimut, a proposé au public valide ou handicapé de visiter ce nouveau théâtre sous l'angle de l'accessibilité, tant matérielle que dans la programmation. Une dizaine de personnes ont participé à cette visite ; c'était pour toutes **leur première entrée dans ce théâtre**. Elles se sont vu proposer une invitation à un spectacle.

PERSPECTIVES 2023

Si à Antony la volonté d'inclusion se traduit réellement en actes, la Ville est néanmoins consciente de la nécessité **d'intensifier les efforts de prise en compte des difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour l'accès à leurs droits fondamentaux.**

Un constat a été fait en 2022 : les structures et services municipaux sont de plus en plus sollicités pour des demandes de stage de personnes handicapées. La dégradation de la situation économique semble avoir rendu plus difficiles les recherches pour la population non valide. En 2023 la Coordination Handicap a donc décidé de se pencher en particulier sur l'accès à l'emploi.

De belles insertions de jeunes stagiaires ont été réalisées en 2022, notamment un long stage à la Maison des antoniennes pour une jeune Antonienne. La Coordination Handicap envisage de **développer ces insertions, selon ce qui sera possible dans les services, et de favoriser tout ce qui concerne la formation et l'accompagnement vers l'emploi des Antoniens porteurs de handicap.**

Dans ce but la Coordination souhaite :

- favoriser les rencontres entre employeurs et personnes handicapées,

en travaillant en lien avec les services commerce et Économie

- faire mieux connaître dans la ville le dispositif **Duoday** qui en 2022 fêtait son 5^e anniversaire. Duoday consiste à l'intégration d'une personne handicapée pendant une journée en milieu ordinaire, entreprise ou collectivité. La coordination Handicap souhaite s'impliquer lors du prochain forum de l'emploi pour promouvoir ce dispositif. Une jeune Antonienne a pu effectuer en 2022 un duoday à la Résidence Renaître.

La coordination Handicap continuera par ailleurs à :

- proposer une **Semaine du Handicap, du 09 au 15 octobre 2023**, en espérant varier et étoffer le nombre de partenaires,
- réunir le **Comité local handicap** pour travailler sur des questions techniques, selon l'actualité,
- **animer le Groupe loisirs handicap** pour créer du lien,
- **rencontrer les structures, services, associations, foyers**, qui sont des partenaires indispensables pour une action pertinente et efficace.

